

Prévenir que j'ai postulé ailleurs sans mon accord

Par IDE, le 23/05/2014 à 12:45

Bonjour, je suis infirmière et j'ai postulé dans un nouvel établissement car la ou je suis embauchée ça ne se passe plus bien. Bref, il s'avère que j.ai envoyé un cv dans un autre établissement et que par mal chance la directrice est une amie de la personne qui s.occupe des planning dans la clinique ou je travaille. Nous n'avons eu aucun entretien mais la directrice de la ou j'ai postulé à telephoné à son amie (qui travaille dans mon établissement) afin de l'en informée ..

Je souhaiterai savoir si elle a le droit de faire cela ? Sachant que cela risque de me porter préjudice puisque maintenant que mon établissement sait que j'ai postulé ailleurs, ils risquent de tout faire pour me pousser à bout, chose qu.ils étaient déjà en train de faire auparavant d'où ma motivation pour trouver un autre lieu de travail.

Je vous remercie d'avance pour votre réponse.

Cordialement

Par moisse, le 24/05/2014 à 09:29

Bonjour,

Rien n'interdit le comportement que vous citez.

C'est pour cela que lorsqu'une offre d'emploi est lancée par un intermédiaire (journal, cabinet...) vous pouvez réserver la transmission de votre candidature en interdisant cette

dernière aux entreprises listée par vos soins.

Dans d'autres entreprises on affiche les recrutements en cours justement pour éviter de recevoir des CV et motivations par des salariés en mal de changement.

Pour ce qui vous concerne vous pouvez toujours vous défendre en indiquant que vous pratiquez régulièrement ainsi pour "prendre la température" du marché du travail en termes de conditions techniques et financières, salaires, avantages...Ce qui ne signifie pas un désir de changement, mais d'amélioration le cas échéant de la situation présente.